



Risques Prud'Hommes – réclamations liées à l'emploi

En deux mots : c'est la garantie des frais de défense et dommages et intérêts consécutifs à une mise en cause de l'entreprise ou de salariés au titre d'une faute liée à l'emploi : harcèlement, discrimination, licenciement abusif, etc.

Les garanties de base

Le contrat réclamations liées à l'emploi vise à prendre en charge les frais de défense et dommages et intérêts consécutifs à une mise en cause de la personne morale ou de ses salariés pour une faute liée à l'emploi.

Par faute liée à l'emploi on entend :

- Licenciement abusif, licenciement sans cause réelle et sérieuse, licenciement irrégulier, licenciement nul, résiliation ou non reconduction abusive d'un contrat de travail
- Pratique discriminatoire fondée sur l'âge, le sexe, la race, la couleur, l'origine nationale, la religion, les mœurs, l'état de grossesse, le handicap, l'appartenance à un syndicat ou un parti politique
- Harcèlement moral ou sexuel, toute atteinte à la vie privée, tout propos diffamatoire et humiliant
- Manquement au respect des droits acquis, ou toute violation des procédures en matière de droit du travail susceptible d'être qualifiée de délit d'entrave
- Représailles, rétrogradation ou mesure disciplinaire abusive
- Promesse fallacieuse relative à l'emploi, toute privation abusive d'une opportunité de carrière, tout refus abusif de titularisation, toute évaluation négligente

Les montants de garantie, sont exprimés par année d'assurance et constituent un montant maximum d'intervention de l'assureur.

Exemples de sinistres

Discrimination à l'embauche

Une association de lutte contre le racisme attaque une société d'hôtesse d'accueil pour discrimination à l'embauche au détriment de candidates originaires du Maghreb. Cette plainte fait suite à une opération menée par l'association pour vérifier les dires de candidates.

Conseil n°1 : pourquoi vous assurer ?

Les réclamations liées à l'emploi ne cessent d'augmenter et le terrain que constitue le droit français devient extrêmement fertile lorsque vous ajoutez une crise économique. Le poids financier de ce type de mise en cause peut mettre à mal votre société. Souscrire auprès d'un assureur spécialisé est essentiel sur ce type de couverture.

Conseil n°2 : attention aux aspects culturels

Un nombre important de mises en cause a des origines culturelles ou religieuses. Cela est lié à la diversité des salariés du tertiaire et à leur exposition internationale. Ce qui ne choque personne en France peut être profondément choquant aux USA voire au Moyen Orient.



Fiche produit RISQUE PRUD'HOMMES



L'assureur de réclamations liées à l'emploi organise et prend en charge la défense de l'assuré qui sera condamné à une amende dans le cadre de ce procès. Les frais de défense se montent à 125 000 €. L'assureur ne peut prendre en charge l'amende car il s'agit de pénal.

Licenciement abusif

Une société est mise en cause par un salarié qu'elle a licencié car il estime avoir été licencié pour son appartenance affichée à un syndicat et non pour un manque de performance.

L'assureur de réclamations liées à l'emploi va organiser et prendre en charge la défense de l'assuré pour un montant de 75 000 €. Il sera condamné à réintégrer le salarié et lui verser des dommages et intérêts pris en charge par l'assureur pour 60 000 €.

Comment Souscrire ?

Pour vous assurer, il vous suffit de nous contacter par téléphone ou de faire directement [une demande de devis en ligne](#) sur notre site.

Les principaux éléments d'appréciation du risque par les assureurs seront :

- votre secteur d'activité,
- votre santé financière,
- vos restructurations ou fermetures de sites,
- le profil de vos salariés et votre niveau de rétention.